

llys

SGC Hazebrouck
60 AVENUE DE TASSIGNY

59190 HAZEBOUCK

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 059-215902123-20261013-DELIB_113_135-AR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 15200 - COMMUNE D ESTAIRES -

N° de la liste : 7893240233

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A HAZEBOUCK, le 07 septembre 2026
PAWLAK Christophe

Comptable public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 567,92 €	
6542	0,00 €	
Total	1 567,92 €	

A _____, le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Année	Pièce	Service	Total	Motifs de la présentation	Nature	Imputation	Montant	Admis	Rejet	Éléments nouveaux à compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2024	T 523 I			Poursuite sans effet	87 CRECHE GARDERIE	6541	58,67			
							38,57			
2025	T 510 I			Poursuite sans effet	87 CRECHE GARDERIE	6541	856,23			
2025	T 222 I			Poursuite sans effet	83 CANTINES ENFANTS	6541	836,42			
							1 292,65			
2024	T-173-1			PV carence	86 CENTRE AERE	6541	216,60			
							216,60			
							1 507,92			

Ilys

SGC Hazebrouck
60 AVENUE DE TASSIGNY

59190 HAZEBROUCK

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 059-215902123-20261013-DELIB_113_135-AR

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : 15200 - COMMUNE D ESTAIRES -

N° de la liste : 8036490433

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A HAZEBROUCK, le 07 septembre 2026
PAWLAK Christophe

Comptable public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	419,97 €	
Total	419,97 €	

A _____, le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le



ID : 059-215902123-20261013-DELIB_113_135-AR

Année	Pièce	Service	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux À compléter COMPLÉMENTAIREMENT en cas de rejet
2025	T-108-1			Surendettement et décision effacement de dette	107 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6542	84,00			
							84,00			
2025	T-325-1			Surendettement et décision effacement de dette	83 CANTINES ENFANTS	6542	335,97			
							335,97			
							419,97			

Vu pour être annexé à la délibération n° 113/135 du 05/10/2026
Madame le Maire
Dorothée BERTRAND

La secrétaire de séance
Francine MOURIKS

